

**Fiche D14 : ENSEIGNANT(E) RÉFÉRENT(E) SCOLARITÉ MIS(E) À DISPOSITION
DE LA MDA DE LA MANCHE**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignant(e) référent(e) scolarité mis(e) à la disposition de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) est un(e) enseignant(e) spécialisé(e) qui exerce ses missions sous la responsabilité fonctionnelle du (de la) directeur(trice) de la MDA et du (de la) responsable du pôle enfants. L'IA-DASEN (représenté(e) par l'IEN-ASH) conservant l'autorité hiérarchique. ▪ Il/elle apporte toute son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation. ▪ Il/elle est affecté(e) à la MDA à Saint-Lô. ▪ L'organisation du travail est définie sur la base de 1607 heures par an (moins deux jours de fractionnement, soit 1593 heures). Le déploiement annuel sera arrêté avec la MDA.
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p>L'enseignant(e) référent(e) scolarité mis(e) à disposition de la MDA aura pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans leurs démarches pour les questions relevant de la scolarisation des élèves en situation de handicap ; ▪ membre à part entière de l'équipe de circonscription ASH, il/elle assure les liaisons et les articulations avec l'IEN-ASH, les enseignants référents, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements ; ▪ animer l'équipe pluridisciplinaire et coordonner l'instruction des dossiers à soumettre à la CDAPH pour ce qui concerne le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ; ▪ présenter les dossiers en CDAPH et participer à leur suivi pour les questions relatives à la mise en œuvre du PPS ; ▪ contribuer à la formation et l'information auprès des personnels de l'éducation nationale et des organismes partenaires de la MDA pour toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap ; ▪ assurer toute mission spécifique liée à son expertise à la demande du responsable d'unité ou du directeur de la MDA (représentation de la MDA, participation à des colloques, réunions nationales...).
<p align="center">COMPÉTENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI seront privilégiées. ▪ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif en général, du champ de l'ASH et du secteur médico-social. ▪ Avoir une bonne connaissance des textes en vigueur (notamment les enjeux de la loi du 11 février 2005), des dispositifs institutionnels, des procédures d'orientation et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés. ▪ Être capable de mettre à jour les évolutions réglementaires et incidences des législations émanant de plusieurs ministères. ▪ Être capable d'animer des séances de travail regroupant différents partenaires. ▪ Savoir développer des méthodologies d'accompagnement des familles. ▪ Être capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe. ▪ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication et d'adaptabilité. ▪ Posséder un sens élevé de l'éthique et du service rendu aux familles. ▪ Disposer de qualités de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers. ▪ Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...).
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois